



ediformation

AUTISME & TND

Vous souhaitez proposer une formation "PERSONNE RESSOURCE EN AUTISME" à un professionnel de votre établissement ?

Choisissez le parcours ASP :

Autisme - TSA Spécialisation Professionnelle

Le parcours ASP est pour vous

- ✓ **Professionnels*** : Chefs de Service, Educateurs Spécialisés, Psychologues, Orthophonistes, Psychomotriciens, Ergothérapeutes (*secteur Médico-Social, Sanitaire ou Cabinet Libéral).

*Fournir impérativement la copie du diplôme, un CV et lettre de motivation.

ASP : son objectif

Mettre en œuvre un accompagnement des personnes autistes en s'appuyant sur :

- Une recherche active d'amélioration des conditions de vie des personnes autistes
- Une conception de l'épanouissement des personnes autistes par une adaptation de leur environnement, tant humain que matériel
- Une considération des besoins et de l'auto-détermination des personnes autistes par l'enseignement de compétences favorisant leur indépendance

A l'issue du cursus ASP, le stagiaire :

- possède une compréhension théorique actualisée des troubles du spectre autistique en lien avec les recherches scientifiques
- est en mesure d'analyser les problématiques de l'interaction sociale, de la communication et des apprentissages cognitifs et par ce biais de proposer un environnement adapté, positif et bienveillant
- est capable d'augmenter le niveau d'autonomie en s'appuyant sur les capacités présentes et en émergence (selon évaluations) des personnes autistes.



personne avec autisme

Savoir gérer les problèmes de comportement

Savoir développer une approche généraliste, positive et bienveillante

Savoir travailler en équipe et avec les familles

Etre une personne ressource en autisme par l'acquisition d'un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes en accord avec les recommandations des bonnes pratiques RBP de mars 2012 de l'HAS et l'ANESM.

Le cursus

(F1 ou F2) THEORIQUE	35 h
(F12) COMMUNICATION	21 h
(F23) TROUBLES DU COMPORTEMENT	28 h
(F24) ABA (offert ou F1/F2*)	35 h
(F6) PEP 3 ou (F7) TTAP	28 h
(F29) PPI	35 h
(F5) STRATEGIES PRATIQUES	35 h

217 heures (31 jours)

+ Congrès / sessions autres thèmes ou suivis intra - 42 h

+ Un stage en établissement 35 h

+ Un travail personnel sur des évaluations informelles

Total = 294 heures

**montant déduit sur la dernière formation suivie*

*STAGE EN ETABLISSEMENT :

Un rapport de stage (3 pages maximum) est adressé par le stagiaire à EDI FORMATION : il doit porter sur les observations concernant l'organisation de l'établissement pour adapter son accueil aux personnes avec autisme, le déroulement des activités, le contenu, les évaluations, les propositions d'accompagnement, la transmission des informations entre les membres de l'équipe, la collaboration avec les familles, etc... Les informations communiquées sont confidentielles. Les stages s'effectuent dans des établissements respectant les RBP.

****TRAVAIL PERSONNEL - LESEVALUATIONS INFORMELLES**
Le travail personnel est à réaliser en utilisant, pour une personne autiste, le livret stagiaire F5.

La procédure d'évaluation informelle a pour objectif de mettre en œuvre : les aides visuelles (organisation physique de l'environnement ou séquentiel objets ou images), la communication réceptive et expressive, les sous activités pour augmenter l'indépendance/

Compétences et savoir faire

Savoir développer des évaluations (formelles et informelles) et un PPI

Savoir adapter les projets en fonction de l'évolution de la



ediformation

AUTISME & TND

Vous souhaitez proposer une formation "PERSONNE RESSOURCE EN AUTISME" à un professionnel de votre établissement ?

Choisissez le parcours ASP :

Autisme - TSA Spécialisation Professionnelle

autonomie de la personne dans la réalisation d'une action, une tâche, (voir exemples, grilles d'évaluation et protocole d'apprentissage).

Validation de formation :

A l'issue du cursus ASP et après analyse par le jury du travail personnel (livret F5) et **accord du jury sous 2 mois**, une attestation AUTISME SPECIALISATION PROFESSIONNELLE est délivrée.

Conditions d'annulation : Le contractant peut annuler son inscription à tout moment, sans avoir à justifier cette

annulation. **Si la durée de l'obtention de l'ASP n'est pas respectée (3 ans maximum), et sauf accord particulier entre le contractant (stagiaire ou établissement) et l'organisme de formation, EDIFORMATION annule l'inscription.**

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'inscription du stagiaire dans le cas d'un manquement au règlement intérieur d'EDIFORMATION. Le règlement intérieur est disponible sur le site ediformation.fr. Toute annulation entraîne la perte des heures de formation offertes.

Inscription et renseignement : 04.93.45.53.18 ou info@ediformation.fr



Projet d'Accompagnement Personnalisé (PPI et PAP)

